

COMMISSION JURIDIQUE REUNION DU 18/04/2018
--

Présents : MM. Fk PORET, J.HIVART, T.DOUILLY, J.VARLET, C.FOURNIER, D.SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n’ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

- courrier de Saint Léonard déclarant le forfait général de son équipe U18ELB : amende 43€.
- courrier de Le Portel AP déclarant le forfait général de son équipe U5EXD : amende 43€.

Plateau U6-U7 du 28/03/2018 à Les Attaques

Non envoi de la feuille de présence par le club de Calais SO avant le 14/04/18 ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District : amende 20€ à Calais SO.

Plateau U8-U9 du 28/03/2018 à Le Touquet

Non envoi de la feuille de plateau et des feuilles de présence par le club de Le Touquet avant le 14/04/18 ce qui entraîne l’application de l’article 179 des RG du District : amende 20€ à Le Touquet.

Journées des 03 au 08/04/2018

SD4F- 50791.2 BOULOGNE ESL B/LANDRETHUN LE NORD B. 1^{er} forfait de Landrethun le Nord B. Homologué : BOULOGNE ESL B 3 – LANDRETHUN LE NORD B 0 par forfait. Amende 25€ à Landrethun le Nord.

S5F- 51062.2 ISQUES/LE TOUQUET D. 3^{ème} forfait de Le Touquet D ce qui entraîne son forfait général. Homologué : ISQUES 3 – LE TOUQUET D 0 par forfait. Amende 62€ à Le Touquet.

SD6B- 51193.2 WATTEN C/ANDRES. Courrier d’Andres lu et commenté. Homologué : WATTEN C 8 – ANDRES 1.

SD6H- 51464.2 EQUIHEN C/LE PORTEL AP D. 1^{er} forfait de Le Portel AP D (mail du club). Homologué : EQUIHEN C 3 – LE PORTEL AP D 0 par forfait. Amende minorée 12€ à Le Portel AP.

SD6H- 51466.2 BOULOGNE GAZELEC/LA CAPELLE B. 2^{ème} forfait de La Capelle B. Homologué : BOULOGNE GAZELEC 3 – LA CAPELLE B 0 par forfait. Amende 35€ à La Capelle.

SD6I- 51511.2 LANDRETHUN LE NORD C/SANGATTE C. 1^{er} forfait de Landrethun le Nord C suite au forfait de son équipe B en SD4F. Homologué : LANDRETHUN LE NORD C 0 – SANGATTE C 3 par forfait. Amende 22€ à Landrethun le Nord.

SD7I- 51915.2 CAFFIERS/LE PORTEL AS. Non utilisation de la FMI suite à un problème de mot de passe rencontre par Le Portel AS. Homologué : CAFFIERS 3 – LE PORTEL AS 0 par pénalité. Amende 80€ à Le Portel AS.

FUTSAL U18- 55600.2 GROUPEMENT OPALE FOOT/LONGUENESSE FUTSAL. 4^{ème} forfait de Longuenesse Futsal ce qui entraîne son forfait général. Homologué : GROUP.OPALE FOOT 3 – LONGUENESSE FUTSAL 0 par forfait. Amende 43€ à Longuenesse Futsal.

U18PLA-55027.2 BOULOGNE AIGLON/AUDRUICQ. 2^{ème} forfait de Boulogne Aiglon. Homologué : BOULOGNE AIGLON 0 – AUDRUICQ 3 par forfait. Amende 23€ à Boulogne Aiglon.

U18ELA- 53076.2 GUINES ES/LUMBRES B. 1^{er} forfait de Lumbres B. Homologué : GUINES ES 3 – LUMBRES B 0 par forfait. Amende 14€ à Lumbres.

U18ELB- 53634.2 BOULOGNE ESL/ST LEONARD. 3^{ème} forfait de Saint Léonard. Homologué : BOULOGNE ESL 3 – ST LEONARD 0 par forfait. Amende 32€ à Saint Léonard.

U18EXB- 52207.2 ARC SL/ARQUES ES B. Participation à la rencontre d'un joueur de Arques ES B suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 23/04/18. Homologué : ARC SL 3 – ARQUES ES B 0 par pénalité. Amende 100€ à Arques ES.

U18EXC- 52250.2 PREURES ZOTEUX/CREQUY PLANQUETTE. Participation à la rencontre d'un joueur de Preures Zoteux suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 23/04/18. Homologué : PREURES ZOTEUX 0 – CREQUY PLANQUETTE 3 par pénalité. Amende 100€ à Preures Zoteux.

U16PLC- 53301.2 CALAIS PASCAL/COQUELLES B. En attente de la commission de Discipline.

U15PLA- 52296.2 DESVRES/BOULOGNE AIGLON. 2^{ème} forfait de Boulogne Aiglon. Homologué : DESVRES 3 – BOULOGNE AIGLON 0 par forfait. Amende 23€ à Boulogne Aiglon.

U15ELA- 52340.2 LICQUES/CALAIS BEAU MARAIS. 2^{ème} forfait de Calais Beau Marais. Homologué : LICQUES 3 – CALAIS BEAU MARAIS 0 par forfait. Amende 23€ à Calais Beau Marais.

U15ELC- 52433.2 OUTREAU AS/MONTREUIL B. 1^{er} forfait de Montreuil B. Homologué : OUTREAU AS 3 – MONTREUIL B 0 par forfait. Amende 14€ à Montreuil.

U15EXD- 52609.2 ATTIN/CAMIERS. 1^{er} forfait de Camiers. Homologué : ATTIN 3 – CAMIERS 0 par forfait. Amende 14€ à Camiers.

U15 à 8 B- 52701.2 LA CAPELLE/ETAPLES HV. 3^{ème} forfait de Etaples HV. Homologué : LA CAPELLE 3 – ETAPLES HV 0 par forfait. Amende 32€ à Etaples HV.

U14PLA- 53016.2 LE TOUQUET/TOURNEHEM. 2^{ème} forfait de Tournehem. Homologué : LE TOUQUET 3 – TOURNEHEM 0 par forfait. Amende 23€ à Tournehem.

U13 Nord D- 56574.1 CAMPAGNE LES GUINES/CALAIS SO. 1^{er} forfait de Calais SO. Homologué : CAMPAGNE LES GUINES 3 – CALAIS SO 0 par forfait. Amende 12€ à Calais SO.

U13 Est C- 56674.1 HALLINES/GROUP.SENINGHEM NIELLES. Non envoi de la feuille de match par le club de Hallines après rappel par le District ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Homologué : HALLINES 0 – GROUP.SENINGHEM NIELLES 3 par pénalité. Amende 20€ à Hallines.

U13 Sud E- 56818.1 WAIL FILLIEVRES/TUBERSENT. 1^{er} forfait de Tubersent. Homologué : WAIL FILLIEVRES 3 – TUBERSENT 0 par forfait. Amende 12€ à Tubersent. Match retour le 02/06/18 à Wail/Fillièvres.

U13 Ouest A- 56865.1 BOULOGNE AIGLON/LE PORTEL STADE. Non envoi de la feuille de match par le club de Boulogne Aiglon après rappel par le District ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Homologué : BOULOGNE AIGLON 0 – LE PORTEL STADE 3 par pénalité. Amende 20€ à Boulogne Aiglon.

U13 Ouest E- 56948.1 VIEIL MOUTIER/DESVRES B. Non envoi de la feuille de match par le club de Vieil Moutier après rappel par le District ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Homologué : VIEIL MOUTIER 0 – DESVRES 3 par pénalité. Amende 20€ à Vieil Moutier.

U11 Est E- 57233.1 HALLINES B/RECQUES SUR HEM. Non envoi de la feuille de match par le club de Hallines après rappel par le District ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Homologué : HALLINES 0 – RECQUES SUR HEM 3 par pénalité. Amende 20€ à Hallines.

U11 Sud F- 57408.1 GROUP.SPORTING CLUB C/ETAPLES HV B. 1er forfait de Etaples HV B. Homologué : GROUP.SPORTING CLUB C 3 – ETAPLES HV 0 B par forfait. Amende 12€ à Etaples HV.

U11 Ouest D- 57510.1 HESDIN ABBE/ST LEONARD B. Non envoi de la feuille de match par le club de Hesdin Abbé après rappel par le District ce qui entraîne l'application de l'article 179 des RG du District. Homologué : HESDIN ABBE 0 – ST LEONARD B 3 par pénalité. Amende 20€ à Hesdin l'Abbé.

U11 Ouest G- 57579.1 OUTREAU AS C/RINXENT B. 1^{er} forfait de Rinxent B. Homologué : OUTREAU AS C 3 – RINXENT B 0 par forfait. Amende 12€ à Rinxent.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion : le 25/04/18 à 15H.

Le Président : C.FOURNIER

Le Secrétaire : F.PORET